

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 novembre 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIENT ABSENTS

Pauline Lauzon, conseillère
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

2014-11-295

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

En y retirant le point suivant :

22 – Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle

Et en y ajoutant les points suivants :

Groupe Construction Piché, paiement no : 2, lot 2
Infra-Conseil, paiement Plan d'intervention, phase 1
Rapport du maire au 31 octobre 2014-11-10

ADOPTÉE

2014-11-296

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 OCTOBRE ET DU 3 NOVEMBRE 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 14 octobre et le 3 novembre 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 14 octobre et du 3 novembre 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-11-297

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2014-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2014, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014-07

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Fournitures de bureau	02-130-10-670-00		390.00
Cotisation et abonnement	02-130-10-494-00	390.00	
Fournitures de bureau	02-130-10-670-00		150.00
Cotisation et abonnement	02-130-10-494-00	150.00	
Assurance	02-110-00-421-00		500.00
Essence élus municipaux	02-110-00-631-00	500.00	
Assurances	02-110-00-421-00		30.00
Assurances	02-130-10-421-00		25.00
Ent. Rép. Équipements divers	02-110-00-526-00	30.00	
Ent. Rép. Équipements divers	02-130-10-526-00	25.00	
Formation	02-110-00-454-00		130.00
Salaire secrétariat	02-130-02-141-20		850.00
Fournitures de bureau	02-110-00-670-00	130.00	
Vacances	02-130-01-145-00	500.00	
Maladie (col blanc)	02-130-02-145-00	300.00	
Formation	02-130-10-454-00	50.00	
Téléphone administration	02-130-10-331-00		104.00
Int. Règlement # 63 centre	02-921-00-841-12	95.00	
Int. Règlement # 59 à l'ensemble	02-921-00-841-19	9.00	
Salaire secrétariat	02-130-02-141-20		52.00
Maladie (col blanc)	02-13002-144-00	52.00	
Urbanisme			
Salaire secrétariat urbanisme	02-610-00-141-22		280.00
Téléphone, cellulaire urbanisme	02-610-00-331-00	280.00	
Incendie			
Honoraires professionnels	02-220-00-419-00		450.00
Perfectionnement PR	02-220-00-454-00	450.00	
Rémunération prévention	02-220-00-141-42		600.00
Rémunération premier répondant	02-220-00-141-43	600.00	
Rémunération prévention	02-220-00-141-42		1000.00
Rémunération premier répondant	02-220-00-141-43	1000.00	
Loisirs			
Ent. Aménagement horticole parc	02-701-51-642-00		50.00
Frais de poste et transport	02-701-51-321-00	50.00	
Exploitation distributrice breuvage	02-701-92-610-00		21.00
Frais de poste et transport	02-701-91-321-00	21.00	
Congés fériés terrain de jeux	02-701-53-146-00		500.00
RRQ terrain de jeux	02-701-53-222-00		396.00
Droits entrées terrain de jeux	02-701-53-310-01		354.00
Électricité terrain de balle	02-701-52-681-04	1250.00	
Frais de déplacement bibliothèque	02-702-30-310-00		110.00

Pièces & accessoires parcs	02-701-52-640-00		67.00
Réceptions/frais de représentation	02-702-30-493-00	110.00	
Location équipements divers	02-701-52-516-00	67.00	
Droit d'entrée terrain de jeux	02-701-53-310-01		485.00
Pièces et acc. Terrain de jeux	02-701-53-640-00	485.00	
Assurances collectives patinoire	02-701-30-282-00		357.00
A-E aréna patinoire	02-701-30-232-00	289.00	
FSS aréna patinoire	02-701-30-242-00	68.00	
Travaux publics			
Décorations	02-701-51-649-01		800.00
Pièces et accessoires	02-701-51-640-00	800.00	
Immatriculation filtration	02-412-00-455-00		100.00
Publicité, journaux avis	02-412-00-341-00	100.00	
Entr. & répa. Infra. épu	02-414-00-521-00		2000.00
Service technique analyses épu	02-414-00-444-00	2000.00	
Location mach & équip	02-412-00-516-00		1000.00
Entretien réparation inst usine filtration	02-412-00-521-00	1000.00	
Services scient. Et génies	02-322-00-411-00		600.00
Assurance véhicule voirie	02-322-00-425-00	600.00	
Location véhicule voirie	02-322-00-515-00		50.00
Entr. & rép. Infra voirie	02-322-00-521-00	50.00	
Signalisation rurale	02-355-01-641-00		120.00
Signalisation urbaine	02-355-02-641-00	120.00	
Entretien garage voirie	02-322-00-522-01		175.00
Cotisations et abonnements	02-322-00-494-00	175.00	
Vacances directeur voirie	02-321-00-145-00		1353.00
Salaire directeur voirie	02-321-00-141-10	692.00	
REER directeur voirie	02-321-00-212-00	150.00	
RRQ directeur voirie	02-321-00-222-00	226.00	
A-E directeur voirie	02-321-00-232-00	285.00	
Hygiène du milieu			
Téléphone	02-414-00-331-00		100.00
Frais de poste et transport	02-412-00-321-00	100.00	
Service tech. Usine filtration	02-412-00-444-00		287.00
Service tech. Usine épuration	02-414-00-444-00		1347.00
Service scient. Et génies usine filt	02-412-00-411-00	287.00	
Service scient. Et génies usine épu	02-414-00-411-00	1347.00	
Enfouissement déchets TP	02-451-10-446-04		160.00
Bacs noirs supplémentaires	02-451-10-446-03	160.00	
GRAND TOTAL		14 993 \$	14 993 \$

ADOPTÉE

2014-11-298

COMPTES À PAYER

LISTE DÉPOSÉE AU 31 OCTOBRE 2014 POUR ACCEPTATION

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 octobre 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....189 256.58 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....1 073 407.80 \$

TOTAL DU MOIS.....1 262 664.38 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-11-299 RÉVISIONS BUDGÉTAIRES OMH

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme son approbation concernant les révisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation selon le document reçu le 20 octobre 2014.

ADOPTÉE

2014-11-300 REMBOURSEMENT DE TAXES 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 897.95 \$ au propriétaire du dossier matricule 8573 39 9613 à la suite d'une démolition confirmée par les modifications reçues de l'évaluateur de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2013.

ADOPTÉE

2014-11-301 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme son approbation concernant les prévisions budgétaires 2015 de la Régie intermunicipale des Déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2014-11-302 PAIEMENT POUR LA PARTICIPATION AU GUIDE TOURISTIQUE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au guide touristique des Hautes-Laurentides pour l'année 2015 au montant de 995 \$ avant les taxes, payable en 2015.

ADOPTÉE

2014-11-303

SUBVENTION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent une subvention pour l'année 2014 :

Paniers de Noël	100 \$
Opération Nez rouge	100 \$
Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier	500 \$

ADOPTÉE

2014-11-304

DÉPÔT AU CONSEIL DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA FAMILLE ET LES AINÉS

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale et une politique des aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait donné mandat à deux chargés de projet pour la réalisation d'une politique de la famille et une politique des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité donne à ces deux politiques;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme par la présente résolution, sa volonté de mettre en place une politique familiale et des aînés et confirme son approbation au dépôt desdites politiques.

ADOPTÉE

2014-11-305

DÉPÔT AU CONSEIL DU PLAN D'ACTION CONCERNANT LA FAMILLE ET LES AINÉS

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale et une politique des aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait donné mandat à deux chargés de projet pour la réalisation d'une politique de la famille et une politique des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité donne à ces deux politiques;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme par la présente résolution, sa volonté de mettre en place le plan d'action de la politique familiale et des aînés et confirme son approbation au dépôt dudit plan d'action.

ADOPTÉE

2014-11-306

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

ATTENDU que suite à la préparation de la rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre a relevé que la Municipalité de Ferme-Neuve était propriétaire d'un ancien chemin situé au coin de la montée Gouin et du 2^e rang de Moreau;

ATTENDU que cet ancien chemin traverse la propriété appartenant à M & R Charbonneau inc., soit une partie du lot 1, dans le rang 2, au cadastre officiel du canton de Moreau, dans la circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve et M & R Charbonneau inc. se sont entendus afin de régulariser cette situation;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a consenti à vendre la superficie de cet ancien chemin à M & R Charbonneau inc., soit la partie traversant la propriété de ce dernier;

ATTENDU que pour les fins de cette vente, M & R Charbonneau inc. a obtenu une description technique préparée par Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, le 29 septembre 2014, sous le numéro 8212 de ses minutes;

ATTENDU que le prix de vente a été établi à 0,17 ¢ du mètre carré;

ATTENDU que compte tenu du gel légal relié à la rénovation cadastrale qui était prévu pour le 3 novembre 2014;

ATTENDU que suite à ce gel légal, aucune transaction ne peut être publiée au registre foncier sur les anciens lots;

ATTENDU qu'une fois la rénovation cadastrale officielle, les frais reliés à cette vente auraient été augmentés, nécessitant un nouveau cadastre pour la portion de ce chemin vendu, ainsi que pour la portion conservée par la Municipalité de Ferme-Neuve;

ATTENDU que M & R Charbonneau inc. était prêt, avant la date prévue pour le gel légal, à assumer tous les frais reliés à cette vente, dans le but d'éviter des frais inutiles par la suite;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve, par l'entremise de Normand Bélanger, directeur général, et Gilbert Pilote, maire, a consenti à la signature de cette vente, laquelle a été signée par ces derniers le 29 octobre 2014, afin de respecter le délai du 3 novembre 2014;

ATTENDU que M & R Charbonneau inc. a effectivement assumé tous les frais reliés à cette vente, incluant le prix d'achat de 165,82 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE RATIFIER l'acte de vente daté du 30 octobre 2014, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 21 154 057 et dont une copie est jointe aux présentes.

DE RATIFIER la signature faite par Normand Bélanger, directeur général, et Gilbert Pilote, maire, au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve sur cet acte, en date du 29 octobre 2014.

DE RATIFIER la signature faite par Normand Bélanger

ADOPTÉE

2014-11-307

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

ATTENDU que suite à la préparation de la rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre a relevé que la Municipalité de Ferme-Neuve était propriétaire d'une section de chemin situé sur le chemin du Domaine des Bouleaux;

ATTENDU que ce chemin longe la propriété appartenant à Monsieur Daniel Yergeau, soit une partie du lot 10 dans le rang 2, au cadastre officiel du canton de Moreau, dans la circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve et Monsieur Daniel Yergeau se sont entendus afin de régulariser cette situation;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a consenti à vendre la superficie de cet ancien chemin à Monsieur Daniel Yergeau, soit la partie longeant la propriété de ce dernier;

ATTENDU que pour les fins de cette vente, Monsieur Daniel Yergeau a obtenu une description technique préparée par Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, le 8 septembre 2014, sous le numéro 8190 de ses minutes;

ATTENDU que le prix de vente a été établi à 12.105 \$ du mètre carré;

ATTENDU que compte tenu du gel légal relié à la rénovation cadastrale qui était prévu pour le 3 novembre 2014;

ATTENDU que suite à ce gel légal, aucune transaction ne peut être publiée au registre foncier sur les anciens lots;

ATTENDU qu'une fois la rénovation cadastrale officielle, les frais reliés à cette vente auraient été augmentés, nécessitant un nouveau cadastre pour la portion de ce chemin vendu, ainsi que pour la portion conservée par la Municipalité de Ferme-Neuve;

ATTENDU que Monsieur Daniel Yergeau était prêt, avant la date prévue pour le gel légal, à assumer tous les frais reliés à cette vente, dans le but d'éviter des frais inutiles par la suite;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve, par l'entremise de Normand Bélanger, directeur général, et Gilbert Pilote, maire, a consenti à la signature d'une convention de vente, laquelle a été signée par ces derniers le 30 octobre 2014, afin de respecter le délai du 3 novembre 2014;

ATTENDU que Monsieur Daniel Yergeau assumera tous les frais reliés à cette vente, incluant le prix d'achat de 1 394.50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE RATIFIER l'acte de convention de vente daté du 30 octobre 2014.

D'AUTORISER à signer le contrat de vente avec Monsieur Daniel Yergeau par Normand Bélanger, directeur général, et Gilbert Pilote, maire, au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve sur cet acte, en date du 30 octobre 2014.

ADOPTÉE

2014-11-308

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse à l'Agence de développement de Ferme-Neuve la somme de 12 138.11 \$ représentant le 2^e et dernier versement sur la somme due par la municipalité pour l'année 2013 des taxes foncières et du règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo.

QUE la municipalité s'engage à verser pour l'année 2014 une avance de 75 000 \$.

ADOPTÉE

2014-11-309

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à verser des avances à l'Agence de développement sur la somme due par la municipalité pour l'année 2015 des taxes foncières et du règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo comme suit : le 1^{er} mars, 25 000 \$, le 1^{er} juin 25 000 \$ et le 1^{er} septembre 25 000\$.

DE PLUS, il est résolu que le solde sera versé dès réception des états financiers de l'année en cours.

ADOPTÉE

2014-11-310

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE À LA DEMANDE DE VOLUMES SUPPLÉMENTAIRES EN BOIS DE RÉSINEUX (USINE FOREX)

ATTENDU que l'évaluation des volumes de bois non récoltés pour la période 2008-2013 est complétée;

ATTENDU que ce volume de bois pourrait être mis sur le marché pour être vendu à des usines de transformation du bois;

ATTENDU que la municipalité désire intervenir auprès des instances supérieures afin d'appuyer l'usine de sciage de résineux local soit l'usine Forex de Ferme-Neuve afin d'assurer une continuité de leurs activités;

ATTENDU que la région bénéficie de plus de 125 emplois directs, sans compter les emplois indirects;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents que les élus de Ferme-Neuve appuient inconditionnellement dans la démarche de l'usine Forex de Ferme-Neuve pour obtenir des volumes supplémentaires en bois de résineux afin d'assurer la viabilité de ladite usine.

ADOPTÉE

2014-11-311

APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE CONCERNANT L'ÉTAT DE LA SITUATION SUR L'ABOLITION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD) ET DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS (CRÉ)

ATTENDU que les maires et mairesses sont inquiets des annonces faites quant aux intentions du gouvernement provincial d'abolir les CLD et le CRÉ du Québec;

ATTENDU que les maires et mairesses reconnaissent l'importance et l'impact positif des CLD dans le cadre du développement économique de leur région;

ATTENDU que le développement économique des régions repose sur des structures, tels les CLD, qui a fait ses preuves depuis les 15 dernières années, lesquels disposent de professionnels qualifiés connaissant bien les réalités du milieu et dévoués au développement économique régional;

ATTENDU que le maintien des CLD est primordial pour les communautés rurales ainsi que pour les communautés démontrant un fort taux de dévitalisation, lesquelles peuvent compter sur un acteur efficace et dynamique voué à favoriser leur développement économique;

ATTENDU que le dynamisme et la diversité des régions sont assurés par des structures, tels les CLD, qui accompagnent et favorisent le développement économique du territoire;

ATTENDU que les maires et mairesses des MRC du Québec ont été informés par le biais des médias des intentions du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de dénoncer les récentes annonces de coupures du gouvernement provincial, notamment quant à l'abolition des CLD, lesquelles ont été prises sans consultation des régions concernées et donc, sans ce soucier des impacts possibles de cette décision sur le développement économique des régions.

Il est de plus résolu de faire part au gouvernement du Québec des inquiétudes des maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle de ses intentions quant au maintien des différents programmes de développement économique.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

2014-11-312

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-19

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-19 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

2014-11-313

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME CHRISTIANE LAUZON ET BERNARD MICHAUDVILLE, AU 367, CHEMIN NIBI, BLOC-5-31 ET BLOC 9-31 NON-LOTI, CADASTRE MAJOR, ZONE RES-11

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Christiane Lauzon et Monsieur Bernard Michaudville et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la construction d'une galerie située à 58 pieds au lieu de 66 pieds prescrit au réservoir Baskatong;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-11.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 octobre 2014, portant le numéro CCU-119-10-14;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Christiane Lauzon et Monsieur Bernard Michaudville afin de permettre l'empiètement de la construction d'une galerie située à 58 pieds au lieu de 66 pieds prescrit au réservoir Baskatong, le tout pour le 367, chemin Nibi à Ferme-Neuve, portant les numéros de blocs 5-31 et 9-31, au cadastre Major au cadastre officiel du Québec, zone RES-11.

ADOPTÉE

2014-11-314

RESCISION DE LA RÉOLUTION 2014-05-124

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal rescinde la résolution 2014-05-124 concernant l'entente avec le Club Quad des Hauts-Sommets.

QUE le projet d'entente proposé au Club Quad des Hauts-Sommets soit abrogé.

ADOPTÉE

2014-11-315

OUVERTURE DE SOUMISSION FN-14-V-08

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a procédé par soumission sur invitation au démantèlement de la fibre optique secteur Windigo pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a soumissionné;

CONSIDÉRANT que l'offre se détaille comme suit :

- André Meilleur Électrique inc. 104.00 \$/par poteau
Pour 223 poteaux pour un montant total de 23 192 \$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire selon un rapport du directeur des travaux publics a été jugé conforme à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat pour le démantèlement de la fibre optique secteur Windigo soit accordé à André Meilleur Électrique inc. au montant de 104.00 \$ par poteau pour 223 poteaux pour un montant total de 23 192 \$ avant taxes.

QU'afin de défrayer cette dépense le conseil puisera à même son surplus accumulé 2013 la somme de 15 000 \$.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

2014-11-316

DEMANDE FORMELLE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Christian Forget auprès de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Bissonnette;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit donner son avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité recommande les travaux décrits sur le formulaire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2014-11-317

DEMANDE FORMELLE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la demande de Ferme JMS Amitiés SENC auprès de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Millaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit donner son avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité recommande les travaux décrits sur le formulaire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2014-11-318

PAIEMENT DE FACTURE (VIDANGE DES BOUES SEPTIQUES DES ÉTANGS AÉRÉS)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à payer la facture des Engrais Neault inc. la somme de 104 464.92 \$ (avant taxes), et ce, pour le certificat no.1 et final dans le dossier des étangs aérés.

ADOPTÉE

2014-11-319

MINISTÈRE DES TRANSPORTS (3^e RANG WÜRTELE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la ou les chemins pour un montant subventionné de 44 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2014-11-320

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DU SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS MUNICIPALES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de N. Sigouin Infra-conseils pour du support administratif et technique dans le cadre des programmes de subventions municipales, offre déposée par Madame Nathalie Sigouin, ing., telle que décrite dans sa correspondance du 6 novembre 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour du support administratif et technique dans le cadre des programmes de subventions municipales, et que la somme de 3 500 \$ + les taxes applicables soit puisée à même le surplus non affecté au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

2014-11-321

APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ 2013

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité budgétaire au poste salariale des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité puise à même son surplus budgétaire 2013 la somme de 15 000 \$.

ADOPTÉE

2014-11-322

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CRÉATION D'UN PLAN D'INTERVENTION, INSPECTION DE PRÉVENTION ET RAPPORT D'INSPECTION EN INCENDIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de PSM Gestion de risques SENC. pour la création d'un plan d'intervention, inspection de prévention et rapport d'inspection en incendie, offre déposée par Monsieur Patrick Leduc de PSM Gestion de risques SENC. telle que décrite dans sa correspondance du 5 novembre 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour la création d'un plan d'intervention, inspection de prévention et rapport d'inspection en incendie, et que la somme de 500.00 \$ + les taxes applicables soit puisée à même le poste budgétaire # 02-220-00-419-00.

ADOPTÉE

2014-11-323

SECOND VERSEMENT, MISE À NIVEAU LOT-2 FN-14-L-03

CONSIDÉRANT que la firme d'architecte Pierre-Luc Beaugard selon son rapport du 31 octobre 2014, recommande le second paiement à l'entrepreneur un montant de 299 808.24 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un second versement au montant de 299 808.24 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Groupe Piché Construction inc. en marge des travaux de la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc Lot-2.

ADOPTÉE

2014-11-324

PAIEMENT POUR LA PHASE 1 PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT que la firme INGÉNIEUR Infra-conseil a complété la phase 1 pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;

CONSIDÉRANT que le rapport a été déposé le 10 novembre 2014, et que le directeur des travaux publics doit en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de 2 526.25 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Infra-conseil en marge des travaux admissibles au programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

M. le Maire informe l'assemblée que le rapport du maire au 31 octobre 2014 sera déposé lors de l'ajournement prévu pour le mercredi 19 novembre prochain à 19 h.

Il invite la population à être présente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2014-11-325

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la présente assemblée soit ajournée au mercredi 19 novembre à 19 heures, il est, 20 h 50.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général